



Publité

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge

▪ **après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22089335

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

12 JUL. 2022

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0402.541.189

Dénomination

(en entier) : **Dolomie de Villers-Le-Gambon**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : rue Charles Dubois 28 à 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Objet de l'acte : **Démission – Nomination – Retrait et délégation de pouvoirs - Nominations statutaires**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 JUIN 2022

▪ **Démission – Nomination – Retrait et délégation de pouvoirs**

1. acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Dewandre en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} mai 2022, le remercie pour sa collaboration et par conséquent lui retire tous les pouvoirs qui lui avaient été précédemment octroyés au sein de la Société par le Conseil d'administration.
2. décide à l'unanimité de nommer Monsieur Oleksii Matviichuk, domicilié Clos Amanda Stassart 1, boîte 06, 1200, Woluwe Saint Lambert, Belgique, comme Administrateur de la Société à dater du 1^{er} mai 2022 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022. Le Conseil précise dans ce cadre que l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 procèdera à son élection définitive comme prévu par la loi.
3. acte du départ de Maxcard Company S.P.R.L, représenté par Monsieur Geoffroy de Myttenaere, en date du 31 mai 2022, le remercie pour sa collaboration et retire en conséquence avec effet à cette date les pouvoirs qui lui avaient été précédemment délégués par le Conseil d'Administration.
4. décide, à l'unanimité, de :
 - remplacer avec effet immédiat les signataires bancaires de la Société par les Messieurs Frédéric Meessen, Cedric de Vicq de Cumptich, Thomas Tagnit, Benjamin Henry, Jean-Louis Colette, Raphaël Vander Auwera, Madame Brigitte Duriau; et
 - d'octroyer à chacun d'entre eux agissant conjointement avec un autre signataire bancaire, le pouvoir de signer sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, effets de commerce en général et tous autres documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation des opérations de trésorerie de dépôts, d'achat et de ventes de devises au comptant ou à terme ; et
 - octroyer à Monsieur Thomas Tagnit et à Benjamin Henry, le pouvoir, chacun agissant seul, à l'effet de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents permettant la réalisation de tous transferts bancaires d'un compte de la Société à un autre compte de la Société ou à un compte d'une autre société faisant partie du Groupe Lhoist ou du Groupe Yara.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad --25/07/2022-- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

5. décide de désigner Mesdames Lucia Maria Placido Valina et Aurélie Vanden Broecke, chacune agissant seule, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent.

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES PRISES PAR ÉCRIT LE 30 JUIN 2022

Nomination statutaire

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a coopté Monsieur Oleksii Matviichuk en tant qu'Administrateur de la Société avec effet à dater du 1^{er} mai 2022 et jusqu'à la date des présentes décisions, celles-ci étant tenues de procéder à son élection définitive, comme prévu par la loi, ou de procéder à son remplacement.

Il est décidé, ensuite, de procéder à l'élection définitive de Monsieur Oleksii Matviichuk en tant qu'Administrateur de la Société et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

Il est décidé de désigner Madame Lucia Maria Placido Valina afin de procéder à toute publication utile relative au présent point.

Lucia Maria Placido Valina
Mandataire